



LIVRET D'INFORMATION
VENTILATION
NON INVASIVE

1. POURQUOI EN AI-JE BESOIN ?**2. QU'EST-CE QU'UNE VNI ?****3. PAR QUI EST-ELLE INSTALLÉE ?****4. OÙ EST-ELLE INSTALLÉE ?****5. COMMENT SE FAIT LE SUIVI ?**

Votre médecin vous a préconisé la mise en place d'une ventilation non invasive (VNI) pour améliorer votre respiration.

Son utilisation peut contribuer à votre confort, à votre qualité de vie et à la prévention des complications liées aux troubles respiratoires.

1. POURQUOI EN AI-JE BESOIN ?

Si vos muscles respiratoires sont affaiblis, si vous faites des apnées du sommeil ou si vos gaz du sang sont altérés (reflet de mauvais échanges gazeux, d'une mauvaise oxygénation du sang), la quantité et la qualité de votre ventilation sont perturbées, ce qui risque de provoquer une surutilisation de ces muscles. Le résultat peut se traduire par une mauvaise qualité du sommeil (réveils fréquents, sensation d'étouffement en position allongée, maux de tête au réveil...) et un essoufflement la journée.

2. QU'EST-CE QU'UNE VNI ?

La VNI est une ventilation mécanique consistant en une insufflation d'air dans les voies aériennes qui accompagne votre respiration. Le débit d'air généré par la machine est transmis par l'intermédiaire d'un masque nasal ou facial. Différents modèles existent pour s'adapter à vos besoins. La VNI aide les muscles respiratoires à assurer une ventilation alvéolaire suffisante, en permettant l'atteinte de volumes d'air satisfaisants, en améliorant les échanges gazeux, en aidant au drainage bronchique.

**3. PAR QUI EST-ELLE INSTALLÉE ?**

La ventilation non invasive (VNI) est installée et supervisée par des professionnels de la santé qualifiés, tels que des médecins, des infirmiers ou des techniciens respiratoires. Ces professionnels sont formés pour évaluer vos besoins respiratoires, sélectionner le type approprié de VNI et surveiller étroitement votre réponse au traitement.

La VNI est initialement prescrite par votre médecin, qui établit le diagnostic et détermine le traitement approprié. Ensuite, des infirmiers ou des techniciens respiratoires peuvent être chargés de l'installation du matériel de VNI, de l'ajustement du masque et des paramètres de ventilation, ainsi que de la formation du patient et de son entourage à la bonne utilisation du dispositif. En cas de besoin, les médecins peuvent également être impliqués dans l'ajustement continu du traitement en fonction de l'évolution de votre état.

4. OÙ EST-ELLE INSTALLÉE ?

La VNI est installée à l'hôpital ou à domicile, selon les habitudes du centre SLA où vous êtes pris en charge, l'équipe médicale vous proposera la solution la plus adaptée.

La mise en place de la VNI peut se faire en hôpital de jour. Au minimum 24 heures peuvent être nécessaires pour ajuster les paramètres de la machine et vous permettre d'essayer et de vous familiariser avec les différents équipements.

La mise en place de la VNI peut également se faire directement à domicile avec un prestataire de soins de santé.

Dans tous les cas, l'installation de la VNI est réalisée par des professionnels de la santé qualifiés, une surveillance continue étant essentielle pour garantir la sécurité et l'efficacité du traitement.

5. COMMENT SE FAIT LE SUIVI ?

Le suivi de la VNI à domicile implique des visites régulières du prestataire de santé pour évaluer l'efficacité de la prise en charge, apporter des ajustements si nécessaire, fournir une éducation continue et assurer une surveillance attentive afin de garantir le succès du traitement à long terme. Le prestataire de santé fait le lien avec les équipes médicales du centre tout au long du traitement pour surveiller votre appareillage.

L'ensemble de l'équipe reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'ARSLA et la Filière de Santé Maladies Rares FILSLAN
remercient toutes les personnes impliquées dans la création
des livrets d'information, en particulier les patients experts,
les aidants et les professionnels de santé des centres SLA :
M^{me} Carole BELINGHER, Pr Gwendal LE MASSON,
Dr Pierre-François PRADAT, Pr Paul SAULEAU
et M^{me} Valérie TERMOTE.

Pour plus d'informations :

contact@arsla.org ou **01 43 38 99 11**

arsla.org    

portail-sla.fr



Réalisé grâce au soutien de :

